



Volume 71 - Numéro 6
Juillet -Août 2018



Coton:

Examen de la situation mondiale

ICAC Comité Consultatif International du Coton

Table des matières

Résumé des perspectives cotonnières.....	3
La consommation est prévue au niveau record de 27,5 millions de tonnes en 2018/19	3
Les tendances des prix du coton en 2017/18.....	4
Hausse des prix internationaux du coton	4
Mouvement de l'offre et des prix	5
La volatilité des prix	6
Les tendances des prix intérieurs du coton	6
Le coton est plus attractif que la plupart des cultures concurrentes au moment des semis	7
Le prix du coton demeure non compétitif par rapport au polyester	8
Perspectives actuelles.....	8
Changements mondiaux : La gouvernance du coton dans une perspective historique	9
Du contrôle britannique au contrôle américain des normes de qualité et du règlement des différends. ...	9
Du contrôle américain au contrôle chinois des normes de qualité et le règlement des différends?.....	11
Prédire l'avenir de la gouvernance dans le commerce du coton ?	13
La poursuite de la gouvernance américaine sans autres défis de la part de la Chine	13
Un passage à une nouvelle institution de gouvernance chinoise	14
Un leadership croissant de la Chine dans les institutions de gouvernance existantes	14
Qu'en est-il du règlement des différends ?	15

Tableaux

Offre et utilisation de coton - 2013/14-2018/19	2
Offre et utilisation de coton par pays en 2016/2017	16
Offre et utilisation de coton par pays en 2017/2018	18
Offre et utilisation de coton par pays en 2018/2019	20



Offre et utilisation de coton 1 août 2018

Campagnes commençant au 1^{er} août

	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17 Est.	2017/18 Prév.	2018/19 Prév.
En millions de tonnes métriques						
STOCKS, AU 1ER AOÛT						
TOTAL MONDIAL	19,428	21,331	22,967	20,312	18,80	19,29
CHINE	10,811	13,280	14,118	12,650	10,63	9,22
ETATS-UNIS	0,827	0,512	0,795	0,827	0,60	0,90
PRODUCTION						
TOTAL MONDIAL	26,225	26,235	21,476	23,075	26,87	25,89
INDE	6,766	6,562	5,746	5,865	6,35	6,05
CHINE	7,000	6,600	5,200	4,900	5,89	5,72
ETATS-UNIS	2,811	3,553	2,806	3,738	4,56	4,03
PAKISTAN	2,076	2,305	1,537	1,663	1,80	2,00
BRESIL	1,734	1,563	1,289	1,530	1,96	2,02
OUZBEKISTAN	0,910	0,885	0,832	0,789	0,80	0,80
AUTRES	4,928	4,767	4,066	4,590	5,51	5,26
CONSOMMATION						
TOTAL MONDIAL	24,101	24,587	24,139	24,516	26,38	27,46
CHINE	7,600	7,550	7,600	8,000	8,65	8,95
INDE	5,087	5,377	5,296	5,148	5,20	5,25
PAKISTAN	2,470	2,467	2,147	2,147	2,35	2,46
EUROPE & TURQUIE	1,611	1,692	1,687	1,612	1,63	1,85
BANBLADESH	1,129	1,197	1,316	1,409	1,66	1,81
VIETNAM	0,673	0,875	1,007	1,168	1,58	1,73
ETATS-UNIS	0,773	0,778	0,751	0,708	0,73	0,74
BRESIL	0,862	0,797	0,660	0,690	0,72	0,73
AUTRES	3,896	3,854	3,675	3,635	3,85	3,93
EXPORTATIONS						
TOTAL MONDIAL	9,015	7,764	7,532	8,185	9,08	9,47
ETATS-UNIS	2,293	2,449	1,993	3,248	3,53	3,27
INDE	2,015	0,914	1,258	0,991	1,13	1,13
ZONE CFA	0,973	0,966	0,963	0,972	1,04	1,30
BRESIL	0,485	0,851	0,939	0,607	0,93	1,12
OUZBEKISTAN	0,615	0,550	0,500	0,403	0,30	0,39
AUSTRALIE	1,058	0,527	0,616	0,812	0,91	0,79
IMPORTATIONS						
TOTAL MONDIAL	8,858	7,800	7,575	8,125	9,08	9,47
BANGLADESH	1,112	1,183	1,378	1,412	1,67	1,80
VIETNAM	0,687	0,934	1,001	1,198	1,57	1,72
CHINE	3,075	1,804	0,959	1,096	1,36	1,55
TURQUIE	0,924	0,800	0,918	0,801	0,82	0,83
INDONESIE	0,651	0,728	0,640	0,746	0,80	0,83
DESEQUILIBRE DU COMMERCE 1/	-0,157	0,036	0,042	-0,060	0,00	0,00
AJUSTEMENT DES STOCKS 2/	-0,063	-0,047	-0,034	-0,013	0,00	0,00
STOCKS DE CLOTURE						
TOTAL MONDIAL	21,331	22,967	20,312	18,798	19,29	17,71
CHINE	13,280	14,118	12,650	10,632	9,22	7,52
ETATS-UNIS	0,512	0,795	0,827	0,599	0,90	0,92
STOCKS DE CLOTURE/UTILISATION INDUST. (%)						
MONDE MOINS LA CHINE 3/	49	52	46	49	57	55
CHINE 4/	175	187	166	133	107	84
INDICE COTLOOK A 5/	91	71	70	83	88	

1/ Inclusion des bourres et de déchets, changements du poids lors du transit, les différences dans les périodes sur lesquelles porte la communication des données, et marges d'erreur expliquent les différences entre exportations et importations

2/ Différence entre les stocks calculés et les stocks réels; les montants pour les campagnes à venir sont anticipés.

3/ Stocks de clôture dans le monde en dehors de la Chine, divisés par l'utilisation industrielle dans le monde en dehors de la Chine, multipliés par 100.

4/ Stocks de clôture en Chine, divisés par l'utilisation industrielle en Chine, multipliés par 100.

5/ Cents US la livre.

Résumé des perspectives cotonnières

La consommation est prévue au niveau record de 27,5 millions de tonnes en 2018/19

Les prix internationaux du coton ont augmenté en 2017/18 pour atteindre un sommet de 101,7 cents la livre à la mi-juin, en réponse aux premières prévisions d'un resserrement de l'offre en 2018/19 et d'une forte demande mondiale associée à une production plus faible que prévue. Alors que les tensions commerciales mondiales se concrétisaient au début du mois de juillet, les prix sont tombés à 92 cents la livre, tout en restant supérieurs à la moyenne de campagne de 88 cents la livre. Malgré les droits de douane appliqués par la Chine, premier importateur mondial de coton, aux États-Unis, premier exportateur mondial de coton, pour une série de produits, y compris le coton, les prix se sont redressés, pour clôturer la campagne à 98,7 cents la livre reflétant une forte demande, particulièrement en Asie et en Asie du Sud-Est. Malgré les relations commerciales internationales qui ne se sont guère améliorées, ainsi que la possibilité d'escalade et d'ajout de lignes tarifaires, l'expansion économique mondiale devrait se poursuivre, quoique de façon moins uniforme d'une région à l'autre, la croissance la plus robuste devant se produire en Asie.

Bien que les stocks mondiaux aient augmenté à 19,3 millions de tonnes en 2017/18 sur la base d'une production mondiale supérieure à la consommation, les stocks en Chine ont diminué à 9,2 millions de tonnes tandis que les stocks se sont accrus à 10,1 millions de tonnes dans le reste du monde. La demande mondiale a augmenté à 26,38 millions de tonnes (+ 8 %) en 2017/18. La consommation en Chine, qui est dans sa troisième année de croissance, a augmenté de 8 % par rapport à la campagne précédente à 8,65 millions de tonnes, et ses importations ont grimpé de 24 % à 1,36 million de tonnes. La consommation en Inde, deuxième consommateur mondial de coton et dont l'industrie textile est non tributaire des importations, devrait rester stable à 5,2 millions de tonnes. La consommation est prévue en hausse de 9 % à 2,35 millions de tonnes au Pakistan et elle devrait augmenter de 18 % à 1,66 million de tonnes au Bangladesh. La consommation au Vietnam devrait croître de 35 % pour atteindre 1,58 million de tonnes.

La production mondiale en 2017/18 a augmenté à 26,87 millions de tonnes (+ 16 %) avec des hausses

de production attendues dans tous les principaux pays producteurs, à savoir, l'Inde, la Chine, les États-Unis, le Brésil, le Pakistan, l'Afrique de l'Ouest, la Turquie, l'Australie et l'Ouzbékistan, qui représentent 90 % de la production mondiale. D'une manière générale, les hausses de production sont dues à l'accroissement des superficies récoltées et aux conditions météorologiques favorables, les rendements mondiaux étant restés stables avec une augmentation marginale de 1 %.

Alors que les prix élevés du coton ont traditionnellement influencé les décisions de semis, les conditions environnementales et la disponibilité de l'eau restent des facteurs déterminants pour la production de la campagne 2018/19, sachant que plusieurs principaux pays producteurs prévoient des réductions de leur superficie cotonnière. L'Inde, qui détient la plus grande superficie cotonnière à l'échelle mondiale, devrait récolter 11,9 millions d'hectares, soit une baisse de 3 %, car les agriculteurs ont planté moins d'hectares de coton à la suite des pertes causées par les ravageurs durant les campagnes précédentes. Bien que la Cotton Corporation of India ait augmenté le prix minimum de soutien (PMS) pour le coton, l'augmentation des PMS pour d'autres produits également signifie que ce soutien aura peu d'influence sur la superficie cotonnière à court terme. La superficie récoltée aux États-Unis devrait diminuer à 4,25 millions d'hectares (- 5 %) en raison de la sécheresse actuelle et des problèmes potentiels des ravageurs. La superficie cotonnière en Chine devrait rester relativement stable à 3,3 millions d'hectares en 2018/19.

Les problèmes commerciaux affectant le marché d'exportation devraient rendre le coton américain moins attrayant pour les acheteurs chinois à une prime de 25 %. Le coton des États-Unis pourrait être plus concurrentiel sur d'autres marchés, tandis que d'autres grands exportateurs pourraient recevoir une plus grande demande de la part de la Chine. Un environnement mondial de forte demande de coton peut indiquer une opportunité pour de nouveaux modèles commerciaux sur les marchés d'exportation. En 2018/19, des hausses de production sont attendues au Brésil où des terres supplémentaires sont disponibles pour le coton, tandis que la production devrait diminuer considérablement en Australie (630 000 tonnes) d'après la prévision de disponibilité de l'eau. Avec des investissements plus importants, la production de l'Afrique de l'Ouest devrait croître de 13 % en 2018/19 pour atteindre 1,3 million de tonnes.

La production mondiale en 2018/19 est actuellement prévue à 25,9 millions de tonnes, ce qui représenterait une diminution de 4 %. Selon les prévisions actuelles, la consommation mondiale devrait grimper à 27,5 millions de tonnes (+ 4 %), dépassant le record précédent de 26,7 millions de tonnes en 2007/08. Avec une consommation mondiale qui atteint un nouveau sommet, la pression

sur les stocks devrait réduire la réserve mondiale à 17,7 millions de tonnes à la fin de la campagne 2018/19, soit 1,6 million de tonnes de moins. Les stocks en Chine devraient diminuer à 7,5 millions de tonnes, en baisse pour la cinquième campagne consécutive, tandis que les stocks dans le reste du monde devraient rester stables à 10,2 millions de tonnes.



Les tendances des prix du coton en 2017/18

Par Lihan Wei, Comité Consultatif International du Coton

Hausse des prix internationaux du coton

À la fin du mois de mai 2018, le prix de référence international pour le coton (Indice A de Cotlook) a franchi le dollar pour la première fois en plus de six ans. La moyenne de campagne actuelle de 88 centimes la livre reflète une augmentation de 6 % par rapport à la moyenne de 83 centimes la livre en 2016/17. Après la flambée des prix de 2011/12, le mouvement des prix de cette campagne représente la deuxième année de croissance continue.

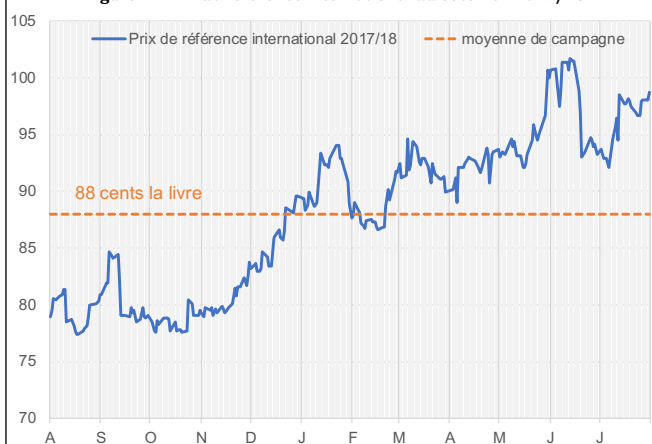
L'Indice A a suivi une tendance à la hausse pendant la majeure partie de la campagne. Au début de la campagne, l'indice était de 79 centimes la livre, fluctuant autour de cette marque sans jamais tomber en dessous de 77 centimes la livre jusqu'à la mi-novembre. L'Indice A a ensuite commencé un mouvement à la hausse jusqu'en janvier 2018, au moment où l'indice a atteint 94 centimes la livre avant de tomber à 86,6 centimes la livre en février. L'indice s'est redressé à 94,6 centimes la livre durant la première semaine de mars avant d'entrer dans une phase de stabilité relative jusqu'à la mi-mai, fluctuant entre 89 et 95 centimes la livre. La marque de 95 centimes a été dépassée le 22 mai, puis le dollar a été atteint au début

du mois de juin, avant de grimper au pic de la campagne de 101,45 centimes la livre le 15 juin. De la mi-juin à la mi-juillet, l'Indice A est tombé à 92 centimes la livre avant de remonter à 98,7 centimes la livre à la fin de la campagne.

La tendance des prix internationaux du coton au cours de la campagne 2017/18 reflète d'une part la hausse de la demande, en particulier en Asie et en Asie du Sud-Est, qui a soutenu la hausse des prix. D'autre part, la production qui a dépassé la consommation, augmentant ainsi les stocks mondiaux et exerçant une pression à la baisse sur les prix. De plus, les politiques commerciales entre le principal exportateur mondial, les États-Unis, et l'un des principaux importateurs mondiaux, la Chine, ont créés des incertitudes vers la fin de la campagne.

La campagne a commencé avec une prévision d'augmentation de la production basée sur une expansion de 8 % de la superficie cotonnière et une réduction des réserves mondiales tant en Chine que dans le reste du monde comparativement à la campagne précédente. La moyenne de l'Indice A pour la campagne précédente 2016/17 était de 83 centimes la livre avec des prix plus élevés durant la seconde moitié de la campagne (figure 2). La superficie plantée et les prix fluctuent de

Figure 1 : Prix de référence international du coton en 2017/18



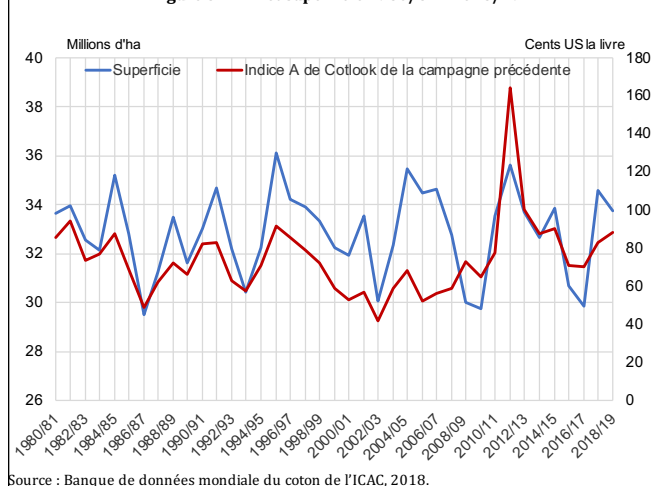
Source : Cotton Outlook, 2018.

Figure 2 : Prix de référence international du coton 2016/17



Source : Cotton Outlook, 2018.

Figure 3 : Prix et superficie 1980/81 - 2018/19



manière similaire (figure 3), surtout lorsque les prix tendent à la hausse au moment où les décisions de semis pour la prochaine campagne sont envisagées.

Au début de la campagne, l'Inde a augmenté la superficie plantée à 12 millions d'hectares et des conditions météorologiques favorables pour les cultures étaient attendues en Chine, Pakistan, Turquie et États-Unis. Le mouvement à la baisse des prix à la mi-août provient peut-être de l'annonce d'une prolongation de la vente aux enchères de la Réserve nationale de Chine jusqu'en septembre, avec la mise en vente de quantités supplémentaires de coton du Xinjiang. Les prix ont augmenté jusqu'au début du mois de septembre, avec quelques interrogations sur l'impact des conditions météorologiques sur la récolte indienne dans le Gujarat.

À la mi-septembre, l'on signalait une expansion de la superficie cotonnière, des conditions environnementales favorables, des rendements plus élevés en Argentine, en Australie et au Brésil ainsi qu'une récolte favorable aux États-Unis. Toutefois, l'actualisation des récoltes en octobre ont commencé à indiquer la possibilité de prévisions plus basses en Inde et au Pakistan alors que la demande mensuelle mondiale augmentait dans l'industrie textile.

Les prévisions de consommation sont restées stables et la demande s'est réaffirmée encore plus par la réponse constante aux enchères de la Réserve du gouvernement chinois, ouvertes jusqu'en septembre, avec des prix en hausse de manière continue d'octobre à la mi-janvier 2018. Le marché continuait d'indiquer une offre adéquate à ce stade de la campagne jusqu'à la mi-janvier. À mi-parcours de la campagne, les stocks de clôture étaient toujours prévus en hausse et, bien que les prévisions de la demande pour la campagne demeuraient stables, la demande mensuelle des usines a été prudente en raison de la baisse des prix jusqu'en mi-février avant de rebondir en mars. Les prix sont restés relativement

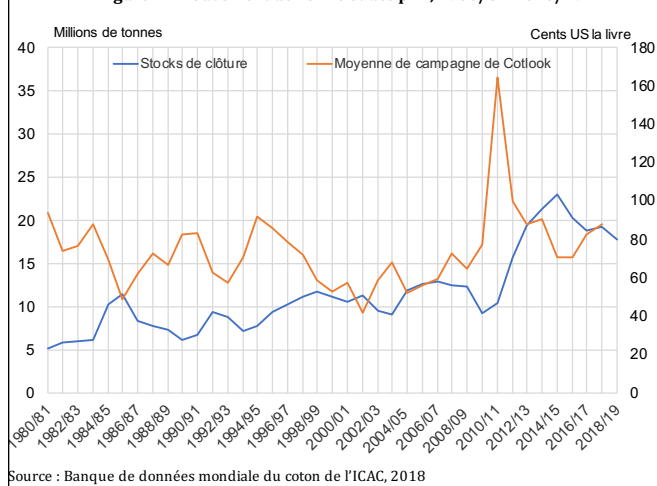
stables de mars à mi-mai en réponse au renforcement de la demande de coton et à l'amélioration des prévisions de récolte. En juin, les prix ont grimpé à leur plus haut niveau de la campagne à 100 centimes la livre, portés par l'optimisme dans l'expansion économique mondiale, la croissance démographique des populations émergentes, la croissance de l'industrie textile en Asie et en Asie du Sud-Est et la réduction de la production attendue pour 2018/19.

En juin, des tensions commerciales mondiales ont commencé à se manifester avec la possibilité d'application de droits de douane par les grandes économies mondiales. En plus des interrogations quant à l'impact sur la croissance économique mondiale, les tarifs sur le coton imposés par l'un des principaux importateurs mondiaux, la Chine, sur les exportations du principal exportateur mondial, les États-Unis, figuraient parmi les lignes de produits ciblées. La vente aux enchères de la Réserve nationale chinoise, qui a ouvert ses ventes en mars, a commencé à restreindre les ventes aux usines textiles pour l'utilisation finale, limitant ainsi le rôle de la spéculation commerciale. Les ventes de la réserve ont été annoncées jusqu'à la fin du mois de septembre, assurant ainsi l'approvisionnement des usines chinoises. À ce stade de la campagne, les tensions commerciales se sont matérialisées formellement avec 25 % de droits de douane appliqués sur le coton provenant des États-Unis vers la Chine, avec la probabilité d'une nouvelle escalade. Au milieu des questions commerciales, la Chine a augmenté les quotas d'importation aux usines textiles de 900 mille tonnes supplémentaires. Par conséquent, de la mi-juin à la première semaine de juillet, les prix ont chuté dans le bas de la fourchette des 90 cents avant de rebondir et de terminer la campagne dans la partie haute de cette fourchette de 90 cents, sur la base de la demande continue et des prévisions de forte croissance économique en Asie.

Mouvement de l'offre et des prix

Les décisions prises au niveau des exploitations agricoles sont basées sur les prix, mais le coton est une marchandise mondiale pour laquelle la demande mondiale par rapport à l'offre mondiale influera sur le mouvement des prix. Une hausse de la consommation est prévue également en 2017/18 et d'après les prévisions faites en août 2017, la production devrait dépasser la consommation avec une augmentation des stocks de clôture en dehors de la Chine d'ici la fin de la campagne 2017/18, ce qui exercera une pression à la baisse sur les prix tout au long de la campagne. Le ratio stock-à-utilisation est communément appliqué pour relier l'offre à la demande en un seul indicateur. L'augmentation des stocks mondiaux et la disponibilité de l'offre entraînent souvent des baisses de prix (figure 4), comme l'illustre le mouvement divergeant des stocks de clôture et des prix au cours des 30 dernières années.

Figure 4 : Mouvement de l'offre et des prix, 1980/81-2018/19



La volatilité des prix

Le secrétariat de l'ICAC produit habituellement un rapport sur les mesures de volatilité en termes d'écarts relatifs et de coefficients de variation des prix durant la campagne. L'écart relatif est une mesure de la volatilité qui indique la dispersion des prix par rapport au prix moyen de la campagne et est le ratio de la différence entre le prix maximum et le prix minimum par rapport au prix moyen observé au cours d'une campagne agricole. La valeur maximale de l'Indice A pendant la campagne actuelle était de 101,7 centimes la livre, alors que la valeur minimale était de 77,40 centimes la livre. L'écart relatif de l'Indice A en 2017/18 était de 27,6 % (moyenne de campagne de 87,98 centimes la livre). Cela représente une augmentation comparativement aux cinq dernières campagnes, mais est inférieure au record de 96 % observé en 2010/11.

La volatilité record observée en 2010/11 provenait de la récession mondiale de 2008 durant laquelle les bas stocks de coton et la forte demande durant les huit premiers mois de la campagne ont été suivies par une faible demande et une offre excédentaire. D'autres incertitudes, telles que les restrictions à l'exportation, les actions des entreprises publiques, les manquements aux contrats et la spéculation ont exacerbé encore plus les conditions du marché, générant une volatilité élevée (« Gérer les impacts de la volatilité des prix du coton » dans *Cotton : Examen de la situation mondiale* 65 [1] : 7-11, septembre-octobre 2011). Les achats effectués par la China National Reserve Corporation pour renforcer les stocks ont limité la baisse des prix et donc limité une volatilité supplémentaire.

L'excédent de la production par rapport à la consommation en 2017/18 qui est actuellement estimé à 488 700 tonnes métriques, auraient suggéré une baisse des prix en 2017/18 et probablement en 2018/19, mais la forte demande et la prévision d'une baisse de la production devraient compenser l'effet des prix de toute augmentation des stocks en dehors de la Chine d'ici la fin

de la campagne 2017/18. Les prévisions actuelles de la production et de la consommation en 2018/19 indiquent une diminution continue des stocks mondiaux.

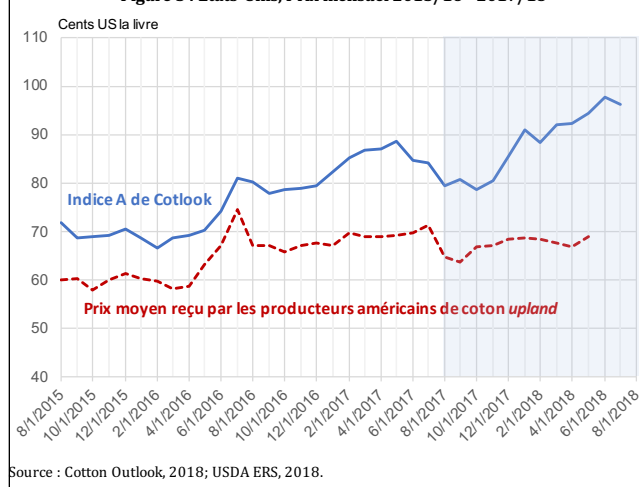
Les tendances des prix intérieurs du coton

Les prix intérieurs du coton ont tendance à suivre le mouvement du prix de référence international du coton, à moins qu'un pays ne s'isole par le biais d'intervention gouvernementales, telles que les restrictions à l'importation ou à l'exportation, le soutien aux prix intérieurs et les systèmes de prix fixes aux producteurs. Les petits et moyens importateurs et exportateurs de coton (représentant moins de 15 % du commerce mondial) ont tendance à suivre le prix du marché en tant que preneurs de prix car les variations de leurs achats et de leurs ventes n'ont pas d'incidence importante sur les prix internationaux. La plupart des prix intérieurs ont suivi une tendance similaire à l'Indice A de Cotlook durant la première moitié de la campagne.

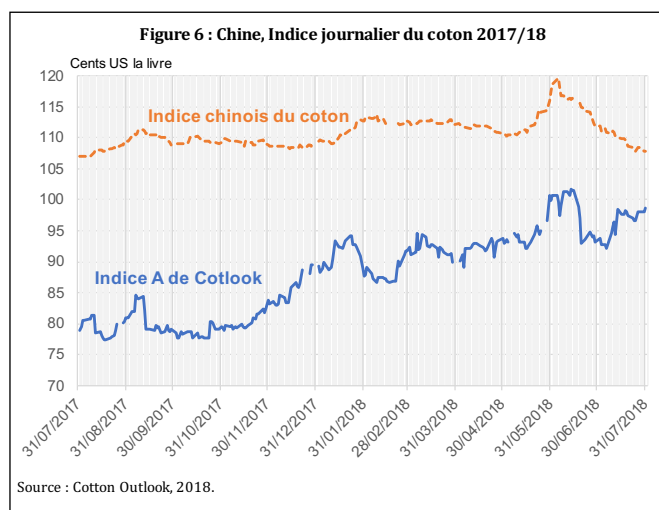
Aux États-Unis, le prix au comptant national, représenté par le prix moyen reçu par les producteurs de coton *upland*, qui a suivi le mouvement de l'Indice A au cours des deux dernières campagnes, a été de 67 centimes la livre en moyenne au cours des neuf premiers mois de la campagne et s'est maintenue autour de la moyenne de la campagne précédente de 68 centimes la livre, tandis que la moyenne de campagne de l'Indice A a augmenté de 83 à 89 centimes la livre. Le prix au comptant des États-Unis a diminué au début de l'année commerciale, en août et septembre 2017. Tandis que l'Indice A commençait à augmenter au cours de la campagne, le prix intérieur américain s'est stabilisé autour de 68 centimes la livre.

De 2012 à 2014, le gouvernement chinois a acheté 14 millions de tonnes de coton pour maintenir le prix intérieur au-dessus du prix minimal de soutien, conservant le prix intérieur, tel que représenté par l'Indice

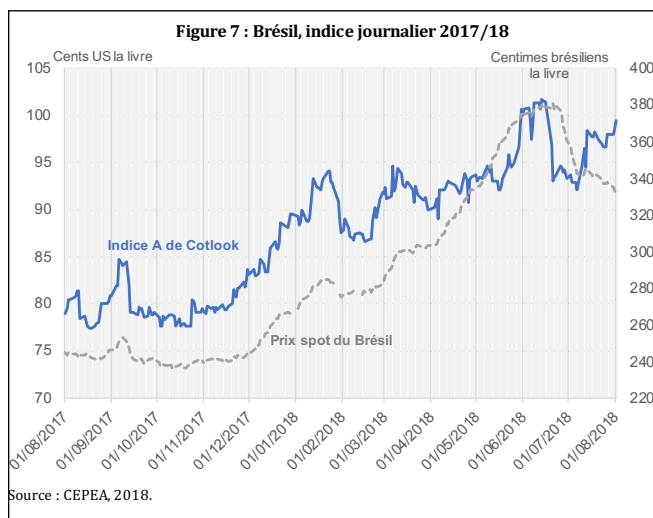
Figure 5 : États-Unis, Prix mensuel 2015/16 - 2017/18



du coton chinois, stable et au-dessus du prix international. Le prix intérieur chinois est resté stable, à 111 centimes la livre en moyenne pour la campagne 2017/18 et au-dessus de l'Indice A tout au long de la campagne. L'Indice chinois du coton a commencé la campagne à 107 centimes la livre. Alors que l'Indice A fluctuait, avec une tendance éventuelle à la hausse durant les neuf premiers mois de la campagne, l'Indice chinois du coton est resté stable à 110 centimes la livre en moyenne durant cette période. Au cours du mois de mai, le prix intérieur a fortement augmenté, atteignant le 5 juin son niveau maximum de la campagne de 120 centimes la livre, avant que les ventes de la Réserve nationale chinoise ne soient limitées aux usines textiles pour l'utilisation finale, excluant la participation des commerçants et garantissant l'approvisionnement en coton des usines textiles. L'Indice chinois du coton a chuté du 6 juin jusqu'au mois de juillet, terminant la campagne à 108 centimes la livre. La différence moyenne entre l'Indice CC et l'Indice A était de 21 centimes la livre en 2017/18, toutefois au cours des trois derniers mois de la campagne, l'Indice CC a diminué tandis qu'augmentait l'Indice A, réduisant l'écart à 9 centimes la livre avant la fin de l'année commerciale.



Les exportations de coton du Brésil représentent environ 10 % du total des exportations mondiales. Alors qu'environ 80 % des exportations mondiales proviennent de la récolte de l'hémisphère nord, la majeure partie de la récolte brésilienne approvisionne le marché international de juin à août. Les prix intérieurs brésiliens ont commencé la campagne à 2,43 R\$ la livre et sont restés stables à 2,40 R\$ la livre en moyenne pendant les quatre premiers mois. De décembre 2017 à juin 2018, le prix intérieur brésilien a grimpé de manière régulière, passant de 2,57 R\$ la livre à un pic de 3,81 R\$ la livre en juin lorsque l'Indice A atteignait son sommet. Les prix intérieurs brésiliens ont chuté après avoir atteint le niveau maximum de la campagne en juin, puis ont terminé la campagne à



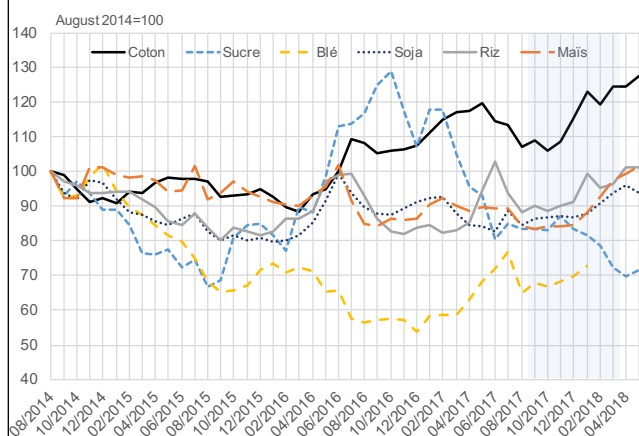
3,32 R\$ la livre, au-dessus de la moyenne de campagne de 2,90 R\$ la livre.

Le coton est plus attractif que la plupart des cultures concurrentes au moment des semis

Avec un éventail de choix de cultures à planter pour une campagne donnée, les décisions de semis sont souvent fondées sur les recettes nettes attendues pour une série de cultures possibles. Les principales cultures en concurrence avec le coton sont : la canne à sucre, le blé, le soja, le riz et le maïs. La moyenne de campagne des prix du coton et des produits concurrents ont baissé en 2014/15 et 2015/16, les prix du blé chutant de 23 % et 24 % chaque campagne. En 2016/17, les prix du maïs et du blé ont continué à chuter, diminuant de 6 % et 9 % respectivement, tandis que le soja, le sucre et le coton ont tous augmenté. Les prix du soja, du maïs, du riz, du blé et du coton ont augmenté d'août 2017 à mars 2018, tandis que ceux du sucre ont chuté de 13 %, passant de 0,32 \$ à 0,28 \$ le kilogramme. Les prix du blé ont connu la plus forte augmentation (+25 %) d'août à mars, passant de 1,71 \$ à 2,14 \$ la tonne. Toutefois, la hausse des prix du blé fait suite à trois campagnes consécutives de baisse. Les prix du soja ont augmenté de 11 % au cours de cette période, passant de 3,90 \$ à 4,32 \$ la tonne. Les prix du maïs ont augmenté de 16 %, passant de 1,49 \$ la tonne à 1,72 \$. La hausse des prix a augmenté de 9,4 %, passant de 3,93 \$ à 4,30 \$ la tonne. De même, les prix du coton ont augmenté de 16 % au cours de cette période. À l'exception du sucre, ce groupe de produits de base a connu une stabilité relative ou une croissance des prix, avec des prix compétitifs pour le coton.

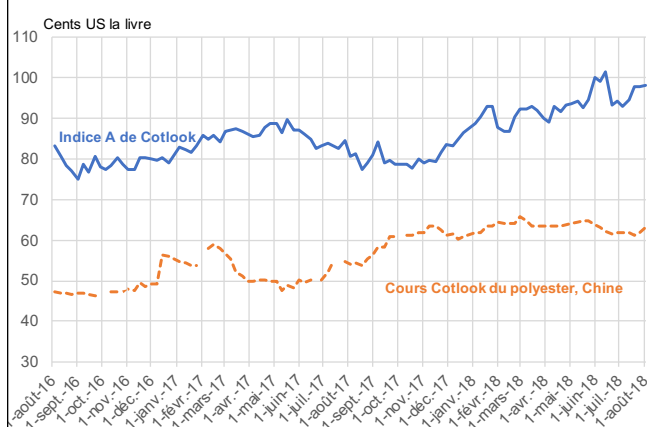
Étant donné l'attrait des prix du coton et la forte demande pour la fibre par les fabricants textiles, on s'attend à une augmentation de la superficie plantée,

Figure 8 : Prix des produits de base, 2013-2018



Source : Banque mondiale, données des prix des produits de base, 2018

Figure 9 : Les prix du coton et du polyester, 2016/17-2017/18



Source : Cotton Outlook, 2018.

tout en sachant que le coton rivalise avec les produits agricoles alimentaires pour lesquels les questions environnementales et la disponibilité de l'eau sont également des facteurs limitant ou influençant la prise de décision.

Le prix du coton demeure non compétitif par rapport au polyester

La fibre de polyester demeure la principale concurrente de la fibre de coton du point de vue de de l'offre dans l'industrie textile. L'innovation dans le développement textile et l'utilisation croissante des fibres synthétiques ont réduit la part du coton dans l'utilisation finale des textiles de 68 % en 1960 à 26,5 % en 2017, bien qu'une légère augmentation soit actuellement estimée pour 2018.

En juillet 2017, le prix du coton s'est établi à 84 centimes la livre en moyenne, tandis que le prix du polyester (mesuré par le cours du prix du polyester chinois) était de 54 centimes la livre, soit une différence de 30 centimes. Cet écart s'est resserré à 17 centimes entre octobre et novembre 2017, mais s'est élargi à 35 centimes à la fin de la campagne, alors que le prix mensuel moyen du coton était de 96 centimes la livre et celui du polyester à 62 centimes la livre durant la campagne.

Perspectives actuelles

Les stocks mondiaux sont prévus en hausse d'ici la fin de la campagne 2017/18, mais cette hausse devrait provenir des stocks détenus en dehors de la Chine. L'implication de la baisse des stocks de clôture en Chine reflète une demande forte et croissante dans ce pays ainsi qu'une possible augmentation supplémentaire de ses importations, compte tenu du déficit structurel, pour satisfaire la consommation textile ainsi que la rotation et la reconstitution des stocks.

En 2017/18, la production supérieure à la consommation, les stocks de clôture prévus en hausse, l'incertitude de la politique commerciale causée par l'augmentation des droits de douanes ainsi que la compétitivité des prix des matières synthétiques ont démontré la force de la demande prédominante de coton, particulièrement en Asie et en Asie du Sud-Est.

Malgré les tensions commerciales et la baisse prévue de la production mondiale, la demande mondiale en 2018/19 pourrait indiquer un accroissement du prix en raison de la demande pour la fabrication des textiles en Asie et en Asie du Sud-Est, des besoins d'importation pour la rotation des stocks chinois et des pressions environnementales restreignant les augmentations de production.



Changements mondiaux : La gouvernance du coton dans une perspective historique

par Amy A. Quark, professeur agrégé, William et Mary, Williamsburg, VA, États-Unis

Des prévisions récentes suggèrent que la Chine deviendra de nouveau un acteur dominant du commerce mondial du coton dans les années à venir. Cette prévision provient d'une série d'indications sur le plan économique de l'intention de plus en plus marquée du gouvernement chinois ainsi que d'entreprises chinoises de jouer un rôle de leadership, non seulement dans la croissance économique, mais aussi dans la *gouvernance* de l'économie mondiale, aussi bien par la présence de la Chine dans le Forum économique mondial à la nouvelle Banque de développement des BRICS, que par l'initiative « Belt and Road ». Dans ce contexte, je me suis concentrée sur la question : que signifie la montée en puissance de la Chine pour la gouvernance du commerce cotonnier, ou qui contrôle les « règles du jeu » ?

Le coton, l'habillement et le textile sont des secteurs intéressants à considérer, car ils ont subi, historiquement, des transformations économiques et peuvent être des précurseurs dans l'avenir de l'économie mondiale. Mes recherches ont porté sur les normes de qualité du coton et les règles en matière de règlement des différends comme des exemples cruciaux de gouvernance contestée. Les normes sont parfois considérées comme des règles purement techniques facilitant le commerce. Toutefois, comme beaucoup le savent sur le marché cotonnier, les normes ont des effets importants sur la répartition des bénéfices commerciaux. En fait, selon le député américain James Barcia : « Les nouvelles normes [internationales] peuvent être la source d'énormes richesses ou la mort d'empires commerciales. Avec autant d'enjeux, les normes suscitent des passions violentes »¹. La Chine comprend également le rôle important des normes dans la détermination des gagnants et des perdants dans l'économie mondiale. Les entreprises chinoises et les responsables gouvernementaux ont énoncé, à plusieurs reprises, une stratégie qui considère les normes comme des armes commerciales. Comme l'a souligné un consultant en affaires chinoises, le grand marché chinois « est le nôtre, mais nous avons été passifs, pas proactifs. Pour négocier avec l'autre partie, nous avons besoin de nos propres cartes. Les normes sont les cartes chinoises »².

Aujourd'hui, nous devons envisager dans les prochaines décennies, la possibilité d'un transfert de la gouvernance du commerce mondial du coton sous

le leadership américain, telle que nous la connaissons aujourd'hui, à une gouvernance dirigée par la Chine. En examinant cette possibilité, que pouvons-nous apprendre du changement similaire survenu il y a près de 100 ans, d'une gouvernance Britannique à une gouvernance américaine du commerce mondial du coton ?

Du contrôle britannique au contrôle américain des normes de qualité et du règlement des différends

Permettez-moi de remonter le temps. Nous sommes en 1875. Le commerce cotonnier semble très différent de ce qu'il est aujourd'hui. Malgré la croissance de la consommation intérieure américaine de coton, une grande partie du coton cultivé aux États-Unis était exportée vers la Grande-Bretagne et d'autres pays d'Europe. Les producteurs de coton américains faisaient partie d'une chaîne d'approvisionnement qui les reliait à l'Europe par le biais d'un réseau de marchands américains et britanniques. Les marchands de Liverpool, en particulier, occupaient une position dominante dans le commerce, étant donné leur capacité d'étendre le crédit en descendant la chaîne d'approvisionnement jusqu'aux filateurs et en la remontant également vers les marchands américains, qui, à leur tour, accordaient un crédit aux producteurs de coton.

La position dominante des marchands de Liverpool en tant que fournisseurs de crédit leur a donné la capacité à établir les règles régissant le commerce. Afin de faciliter les échanges sur les marchés à terme du coton qui se développaient à cette époque, les marchands de Liverpool, organisés au sein de la Liverpool Cotton Association, ont développé le premier système formel de critères pour évaluer la qualité du coton. Grâce à l'établissement de ces critères formels, la Liverpool Cotton Association a revendiqué le pouvoir de définir la qualité du coton, de créer les normes de référence ou les représentations physiques officielles des différents grades, et de créer un organisme d'arbitrage privé pour régler les différends sur la qualité du coton, ainsi que sur les termes techniques du contrat (modalités de paiement, stockage, assurance, transport, etc.). La légitimité de leur expertise en matière de classement découlait de la position stratégique et de

1) U.S. House of Representatives (2001:19), citée par Büthe, Timothy et Walter Mattli. 2011. *The New Global Rulers*. Princeton : Princeton University Press, p. 12.

2) Fang Xingdong, consultant en affaires chinoises, le 2 avril 2004, tel qu'il a été cité par Kennedy, Scott. 2006. « The Political Economy of Standards Coalitions: Explaining China's Involvement in High-Tech Standards Wars ». *Asia Policy* 2 (juillet) : 46.

l'expérience des marchands qui opéraient sur plusieurs marchés. En 1875, les Normes de Liverpool fonctionnaient comme des normes de fait pour le commerce cotonnier de l'Atlantique.

Toutefois, en 1875, les commerçants de la Liverpool Cotton Association ont également commencé à faire face aux défis posés par les autres intervenants du commerce cotonnier qui étaient soumis à ces règles mais avaient peu d'influence sur elles. Premièrement, pour les commerçants américains, les normes de Liverpool étaient considérées comme une forme de gouvernance inéquitable qui ne leur donnait aucune influence sur les termes commerciaux. Les marchands américains, à l'époque, parlaient des normes de Liverpool comme des règles qui leur avaient été « imposées » et comme « des entraves » à détruire.³ Un fonctionnaire américain a décrit la situation de la manière suivante : « lorsque le coton américain atteint l'autre partie, il est arbitré contre une norme inconnue devant un conseil d'hommes représentant l'acheteur et dans lequel aucun expéditeur américain n'a de représentant américain »⁴. Les commerçants américains ont demandé à plusieurs reprises à la Liverpool Cotton Association — en 1875 et à nouveau en 1900 — de leur donner un siège à la table de la création des normes de qualité et de créer une commission internationale de recours pour régler les différends, mais sans succès. En plus des marchands américains, les producteurs américains de coton ont ressentis ces problèmes de manière plus accrue. Les organisations de producteurs de coton ont déclaré que les producteurs de coton ont perdu des millions de dollars chaque année en raison de leur ignorance des grades de coton. À partir des années 1870, ces organisations ont demandé l'intervention du gouvernement pour assurer des normes de qualité équitables. Au cours de cette période, le contrôle britannique des normes de qualité a également fait face aux défis posés par les populations colonisées. Alors que je me concentre ici, sur les États-Unis pour comprendre le passage de la puissance britannique à la puissance américaine, je vous recommande d'examiner un exemple important en Inde reporté dans l'article de Shambu Prasad 1999, « Suicide Death and Quality of Indian Cotton : Perspectives from History of Technology and Khadi Movement », dans *Economic and Political Weekly* (vol. 34, numéro 5, p. PE 12-PE 21).

Quatre facteurs ont permis le passage du pouvoir de la Grande-Bretagne vers les États-Unis ainsi que la forme qu'il a prise.

- Le premier facteur est la *volonté politique*. Ces tensions ont commencé à se développer dès les années 1870. Toutefois, ce n'est qu'en 1906 que le gouvernement américain s'est vu confronté à la question. En 1906,

un ouragan a frappé les champs de coton américains créant un désalignement sévère entre les prix à terme et les prix spot (au comptant) du coton. Ces événements ont suscité une enquête gouvernementale sur le fonctionnement des marchés à terme et renforcé les appels à l'intervention du gouvernement pour garantir des normes de qualité équitables aux producteurs de coton, aux petits et moyens commerçants et même aux entreprises européennes et aux fabricants de textiles. Parallèlement à l'importance continue des recettes d'exportation du coton dans l'économie américaine, il s'agissait d'un tournant décisif pour établir la volonté politique d'agir de l'État américain.

- Le deuxième facteur est *l'expertise*. Avec la volonté politique d'agir, l'USDA a initié le premier effort pour remettre en question les normes de Liverpool en établissant des normes publiques de la qualité du coton en 1909. Toutefois, l'USDA n'avait pas encore l'expertise nécessaire pour soutenir sa position en tant que normalisateurs légitimes. Ces normes de 1909 ont été rapidement rejetées par les marchands américains du New York Cotton Exchange qui ont procédé à leurs propres évaluations des normes et les ont jugées inexactes.
- Le troisième facteur est la *voie d'accès au pouvoir* disponible. Avec la menace d'une intervention gouvernementale, en 1913, les commerçants américains les plus importants ont convaincu la Liverpool Cotton Association de tenir une conférence pour envisager de modifier ses normes et d'intégrer d'autres parties prenantes dans leurs processus décisionnels afin d'éviter l'intervention du gouvernement américain, mais la Liverpool Cotton Association a refusé d'effectuer des changements significatifs. Entre-temps, l'USDA a commencé à développer ce qui est devenu essentiellement un nouveau domaine d'étude scientifique — la science des fibres — afin de fournir une base scientifique pour les différences relatives aux grades (voir les travaux de Prasad susmentionnés sur le développement parallèle de la science des fibres en Inde à cette époque). En utilisant ces études scientifiques et en travaillant avec les marchands américains, l'USDA a produit en 1914, un nouvel ensemble de normes de qualité du coton rendues obligatoires pour les échanges à terme aux États-Unis par le biais de la United States Cotton Futures Act. Cela signifiait que le commerce intérieur serait effectué sur la base des normes de l'USDA. Pour étendre leur portée au commerce transatlantique, l'USDA a envoyé ses experts sur les lieux des échanges de coton à Liverpool, Brême et au Havre pour les

3) House of Representatives 1908. « Report of the Commissioner of Corporations on Cotton Exchanges ». Document No 949. 60^e Congrès, 1^{ère} Session. 4 mai. Partie II : 135.

4) *International cotton Bulletin*. 1923. « The United States Cotton Standards Act ». Vol. 1 (juin) : 421.

Ibid, 418.

persuader d'adopter les normes de l'USDA. Liverpool a toutefois refusé de transiger et a réaffirmé son droit exclusif de déterminer les normes de qualité pour le coton américain en Europe, misant sur sa puissance économique pour maintenir le contrôle. Cela a réduit les voies d'accès au pouvoir disponibles pour les États-Unis — divers groupes américains avaient essayé de trouver un compromis et de trouver une voie d'accès au pouvoir au sein de la Liverpool Cotton Association, mais, avec le refus des marchands de Liverpool d'intégrer d'autres parties prenantes, les États-Unis ont été laissés avec peu d'options sauf d'affirmer unilatéralement leur pouvoir.

- Cette voie plus unilatérale au pouvoir est devenue plus réalisable avec le début de la Première Guerre mondiale, qui a remodelé le dernier facteur qui affecte ce défi : *le pouvoir économique*. La Première Guerre mondiale a placé l'économie américaine en général sur un pied d'égalité avec la Grande-Bretagne et a également marqué le début du déclin de l'industrie textile britannique. Dans le commerce cotonnier, l'amélioration de la situation financière des États-Unis a permis aux commerçants américains les plus compétitifs d'accéder au crédit indépendamment des marchands de Liverpool et ils sont devenus leurs concurrents plutôt que leurs fournisseurs, vendant du coton directement à tous les principaux marchés européens et asiatiques.

Par conséquent, après la Première Guerre mondiale, les commerçants de Liverpool se sont trouvés dans une position de négociation considérablement affaiblie et le gouvernement américain a décidé de prendre des mesures unilatérales. En 1923, le Congrès américain a adopté la loi sur les normes relatives au coton *Cotton Standards Acts*. Cette loi a révolutionné la gouvernance du commerce cotonnier. Elle a établi un contrôle gouvernemental sur le classement de la qualité, en remplaçant le système privé qui était entre les mains des marchands de coton à Liverpool. La Loi interdisait aux citoyens américains d'effectuer des transactions d'expédition de coton fondée sur des normes étrangères et elle a donné aux citoyens américains le droit de revendiquer l'autorité du gouvernement américain dans l'arbitrage des différends sur la qualité s'ils étaient soumis à un arbitrage étranger. Ce faisant, la Loi visait à déplacer unilatéralement le site géographique de gouvernance du commerce du coton de la Grande-Bretagne vers les États-Unis.

Cette loi a reçu une réponse cinglante des marchands de Liverpool qui ont averti que «les résultats de cette loi ont une longue portée et sont sérieux pour les acheteurs de coton en Europe».⁵ Toutefois, l'équilibre des pouvoirs

s'était déjà retourné contre eux. Les marchands de Liverpool n'étaient plus en mesure de rejeter les normes américaines. Les petits et moyens commerçants américains qui fournissaient les marchands de Liverpool n'avaient pas d'autre choix que d'utiliser les normes de l'USDA ou de faire face à des amendes ou à des peines d'emprisonnement. Par contre, les plus grands commerçants américains, qui étaient devenus les concurrents directs des marchands de Liverpool, étaient en mesure de contourner complètement la loi. Ils pouvaient exporter le coton selon les normes américaines à leurs filiales étrangères et vendre ensuite aux filateurs en utilisant «toutes les normes qu'ils souhaitaient».⁶ Ironiquement, les commerçants de Liverpool se sont trouvés dans une position d'intérêt commun avec le gouvernement américain pour s'assurer que la *Cotton Standards Acts* (la loi sur les normes du coton) soit applicable à tous les acteurs afin d'éviter de céder complètement le commerce cotonnier aux plus grands marchands américains.

Dans ce but, l'USDA et les commerçants de Liverpool ont accepté deux concessions. L'USDA définit officiellement les normes de qualité et joue le rôle de coordination clé dans la préparation des normes de référence, tout en donnant aux marchands de Liverpool et aux autres associations commerciales européennes un rôle consultatif dans la création et la révision des normes dans l'avenir. Dans le même temps, la base de la légitimité des normes de qualité viendrait de plus en plus des experts scientifiques plutôt que de l'expérience des commerçants. L'USDA a également convenu que les associations commerciales étrangères conserveraient leur autorité pour arbitrer les différends sur les termes techniques du contrat. Il en a résulté la signature de l'Accord sur les normes universelles du coton, qui reste en grande partie la forme de gouvernance de qualité en activité aujourd'hui.

Du contrôle américain au contrôle chinois des normes de qualité et le règlement des différends ?

Passons maintenant à la période contemporaine. Le changement majeur dans la gouvernance des normes de qualité du coton entre 1925 et 1996 a été le passage par l'USDA du classement manuel au classement par instrument à haut volume ou système HVI. Les normes USDA pour les cotons d'étalonnage HVI et les pratiques connexes ont été ajoutées à l'Accord sur les normes universelles du coton en 1996. En tant que premier intervenant dans ce domaine, les États-Unis établissent effectivement les normes internationales de facto pour le classement par instrument. Si d'autres pays producteurs de coton venaient à adopter le classement par instrument,

5) Ibid, 418.

6) Ministère de l'agriculture des États-Unis. 1923. « Report of Conference called at Washington, D.C. for the consideration of Tentative Regulations of the Secretary of Agriculture under the U.S. Cotton Standards Act, April 9-10, 1923 ». Bureau of Agricultural Economics, Washington, D.C., p. 9.

ils adoptaient en fait la définition américaine de la qualité ainsi que les cotons d'étalonnage américains. Le règlement des différends est resté en grande partie le même. La position de la Cotton Liverpool Association en tant que forum clé pour l'arbitrage privé a élargi sa portée géographique alors que les commerçants américains et européens ont étendu leurs réseaux de production et de distribution à l'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie, en particulier avec la privatisation des entreprises commerciales d'État dans de nombreux pays par le biais des programmes d'ajustement structurel. En effet, on a abouti à environ dix entreprises gérant plus des deux tiers du commerce international annuel du coton au cours des années 2000, et en 2009 quatre entreprises contrôlaient plus de la moitié du commerce.

Toutefois, tout comme les normes de Liverpool qui étaient confrontées à des défis en tant que normes internationales de facto, les normes américaines ainsi que l'arbitrage de la LCA ont commencé à faire face à des défis. Le premier tournant dans cette lutte a été la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995, qui a déplacé la dynamique de pouvoir dans le secteur de deux manières. Premièrement, alors que l'Accord de l'OMC sur l'agriculture a engagé les gouvernements à réduire le soutien gouvernemental qui fausse les prix, de nombreux pays producteurs de coton ont commencé à critiquer les États-Unis pour n'avoir pas pris ces engagements de manière assez agressive. Cela a été clairement illustré dans le défi du Brésil aux subventions américaines au coton par le biais de l'OMC et à la campagne très médiatisée menée par les pays producteurs de coton d'Afrique occidentale. Ces tensions exacerbées entre les pays producteurs de coton se sont transformées en débats sur les normes de qualité.

D'autres pays producteurs de coton se sont rendus compte qu'ils devaient adopter des normes basées sur le classement par instrument pour répondre aux exigences des fabricants de textiles. Toutefois, les pays qui récoltent leur coton à la main, comme ceux du bloc ouest-africain, ont contesté les normes américaines. De leur point de vue, les normes américaines avaient été élaborées pour l'industrie américaine et étaient donc biaisées en faveur du coton américain. Ces normes ne mesuraient pas les caractéristiques de la fibre, telles que les nœuds ou la teneur en fibres courtes, qui démontraient les qualités supérieures du coton cueilli à la main. D'autres, comme le CIRCOT en Inde, ont contesté le monopole du gouvernement américain sur la production de cotons d'étalonnage et ont développé leurs propres alternatives. De plus, certaines associations commerciales nationales et régionales représentant les fabricants de textiles et les commerçants locaux ou régionaux ont commencé à contester ce qu'ils considéraient comme une imposition de l'arbitrage privé par la LCA qui était perçue étant biaisées envers les commerçants et reflétant les normes culturelles

et juridiques anglo-américaines. De manière similaire à l'appel lancé par les commerçants américains à Liverpool pour créer un système de gouvernance plus international un siècle plus tôt, de nombreux pays en développement espèrent utiliser le Comité Consultatif International du Coton (ICAC) comme forum pour développer un système plus « international » qui serait représentatif des divers intérêts dans l'industrie mondiale du coton.

La deuxième tension provient de l'accord de l'OMC sur les textiles et l'habillement et de l'adhésion de la Chine à l'OMC en 2001. Ensemble, ils ont fait de la Chine le plus grand producteur de textiles et de vêtements, et par conséquent le plus grand importateur de coton, dans le monde. Comme les pays producteurs de coton, les fabricants de textiles chinois et l'État chinois considéraient les normes de qualité américaines comme reflétant les besoins et les priorités historiques des fabricants de textiles américains plutôt que leurs propres priorités, et considéraient l'arbitrage de la LCA comme représentant les normes juridiques et culturelles anglo-américaines par rapport aux normes juridiques et culturelles chinoises.

L'émergence de la Chine en tant qu'importateur dominant dans le secteur semble avoir généré au moins la *volonté politique* initiale en Chine de contester plus formellement les normes américaines et l'arbitrage de la LCA. Du début des années 2000 jusqu'à ce jour, les secteurs du textile et de l'habillement en coton restent stratégiques pour l'État chinois dans ses efforts visant à maintenir la croissance économique par les emplois, rééquilibrer les importantes inégalités urbaines rurales qui sont apparues avec sa croissance rapide et maintenir la sécurité et la stabilité compte tenu de l'importance de la région du Xinjiang dans la production cotonnière. En effet, en 2002, juste après avoir rejoint l'OMC, le gouvernement chinois a introduit de nouvelles normes de qualité qui exigeaient que tout le coton importé en Chine soit testé pour la teneur en fibres courtes et en nœuds selon les normes chinoises et les instruments de classement chinois qui reflétaient le type de paramètres de qualité ayant un intérêt pour les filateurs chinois. Toutefois, ces normes ont échoué faute d'*expertise*. L'USDA a testé les instruments et discrédité les normes chinoises sur des termes scientifiques, conduisant à l'annulation de ces normes par le gouvernement chinois. À son tour, le gouvernement chinois a créé en 2003 une nouvelle association commerciale, la China Cotton Association (CCA), qui a tenté de négocier ses conditions contractuelles préférentielles avec la LCA. Toutefois, lorsque la CCA a publié son contrat officiel en 2006, elle a dû faire face à la demande de la communauté occidentale des marchands qui, en tant qu'association commerciale privée, n'avait pas le pouvoir de mandater son utilisation.

Ainsi, comme la Liverpool Cotton Association avant eux, la gouvernance américaine de la qualité du coton et du règlement des différends s'est de plus en plus heurtée

à un éventail de défis dans le contexte des changements économiques mondiaux et de l'émergence de nouveaux rivaux économiques. Pourtant, contrairement à la Liverpool Cotton Association qui dans ses débuts avait largement rejeté les appels à intégrer diverses parties prenantes dans la gouvernance de la qualité du coton, l'USDA, l'industrie américaine du coton ainsi que les marchands transnationaux de la LCA ont adopté une approche quelque peu différente.

L'USDA a pris un certain nombre de mesures pour intégrer d'autres intervenants dans la gouvernance des normes de qualité. Premièrement, l'USDA a travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement chinois pour faciliter leur adoption du système HVI en utilisant des cotons d'étalonnage USDA. L'USDA a travaillé en étroite collaboration avec l'ICAC pour créer les séries de tests du CSITC afin de vérifier la fiabilité commerciale des systèmes de classement par instrument transnationaux. L'agence américaine a également intensifié la recherche sur la teneur en fibres courtes, compte tenu en particulier des inquiétudes que suscite le développement de nouveaux instruments par la Chine pour évaluer ce paramètre. Enfin, l'USDA s'est efforcée d'obtenir deux séries de normes techniques approuvées par ASTM International – une pour assurer la validité des instruments de mesure et une pour assurer la validité des cotons d'étalonnage. Ils visent à créer des mécanismes de validation si un pays comme la Chine décide d'introduire de nouveaux instruments ou de nouveaux cotons d'étalonnage. De même, la Liverpool Cotton Association a pris un certain nombre de mesures pour relever les défis de la gouvernance du règlement des différends et pour intégrer d'autres parties prenantes dans leur organe d'arbitrage. L'organisation s'est rebaptisée *Association Internationale du coton*. Elle est également passée d'un système d'arbitrage accusatoire à un système d'arbitrage de tribunal et elle a apporté un certain nombre d'autres changements aux règles et diversifié son conseil d'administration et son réseau d'arbitres afin de mieux représenter les différentes régions géographiques et les positions dans la chaîne d'approvisionnement. Comparativement à l'histoire, les stratégies des États-Unis et de la LCA ont potentiellement créé une *voie d'accès au pouvoir* différente pour le gouvernement chinois. D'une part, ces mesures, en particulier celles prises par l'USDA, pourraient effectivement faciliter le contrôle des normes par la Chine, en leur fournissant notamment une expertise technique nécessaire. D'autre part, elles créent une voie possible pour la puissance chinoise qui reste plus clairement au sein des institutions de gouvernance existantes.

Enfin, cela nous amène à la question du *pouvoir économique*. La crise financière de 2008 peut être un tournant important dans la mesure où elle a graduellement mis l'économie chinoise au même niveau que celle des États-

Unis. Dans le secteur cotonnier, le pouvoir de négociation des États-Unis continue de reposer sur la domination des exportations soutenues par le gouvernement, qui subit des pressions sous le régime de l'OMC, tandis que la Chine continue de diversifier ses importations. Parallèlement, nous assistons également à un changement géographique dans le contrôle du commerce cotonnier. Alors que les entreprises traditionnelles américaines et européennes comme Louis Dreyfus et Cargill restent des acteurs majeurs, de nouveaux joueurs en Asie sont devenus de plus en plus dominants, notamment Olam et COFCO avec leur acquisition de Noble Agri et Chinatex.

Prédire l'avenir de la gouvernance dans le commerce du coton ?

Sur la base de ce résumé du débat contemporain sur les normes de qualité du coton et l'arbitrage des différends, nous pouvons cartographier certaines trajectoires futures possibles pour la gouvernance de la qualité du coton et leur probabilité relative, compte tenu des leçons historiques de la période antérieure.

La poursuite de la gouvernance américaine sans autres défis de la part de la Chine

C'est possible mais peu probable. La question de savoir si le gouvernement chinois a la *volonté politique* de contester la gouvernance des normes de qualité du coton par les États-Unis demeure une question ouverte. Dans une perspective historique, si la puissance économique de la Chine dans l'industrie textile du coton continue de croître par rapport à celle des États-Unis, la Chine devrait recommencer à mettre en question le contrôle américain des normes de qualité. La Chine est également apparemment dans une position plus puissante que ne l'étaient les États-Unis au moment où ils contestaient le contrôle britannique. Lorsque le gouvernement américain a lutté contre les normes de qualité du coton des commerçants de Liverpool, il a pu également établir le principe plutôt improbable qu'un pays producteur et exportateur de coton puisse contrôler la définition de la qualité (si en collaboration avec les acheteurs) au lieu des acheteurs eux-mêmes. Cela s'explique en partie par le développement de la science des fibres par l'USDA. La Chine, par contre, est dans une position plus puissante pour déclarer que les acheteurs de coton devraient être ceux qui définissent la qualité en fonction de leurs besoins en matière de transformation.

De manière plus générale, on peut dire que le rôle politique de la Chine dans l'économie mondiale a évolué. Jusqu'à récemment, la Chine s'est engagée dans une «danse délicate» en cherchant à alimenter sa croissance économique et politique, sans créer d'hostilités susceptibles de compromettre ses possibilités d'exportation et sa croissance économique, tout en

réduisant l'accès aux marchés étrangers. La Chine a souvent cherché à paraître aussi peu menaçante que possible et à passer inaperçue, comme elle l'a fait en grande partie dans des forums importants comme l'OMC. Toutefois, des initiatives récentes, comme la nouvelle Banque de développement des BRICS, suggèrent que la Chine serait prête à jouer un rôle de premier plan dans la gouvernance politique internationale. La question des normes de qualité du coton pourrait également représenter une étape politique opportune vers un plus grand leadership pour la Chine. En d'autres termes, la Chine pourrait essayer de contrôler les normes de qualité du coton et d'introduire de nouvelles mesures pour des paramètres tels que la teneur en fibres courtes comme un effort de David contre Goliath pour supplanter les normes américaines qui ont favorisé les producteurs américains par rapport aux fabricants de textiles chinois et aux producteurs des pays en développement qui cueillent leur coton à la main. Cela rappellerait la contestation des subventions américaines par le Brésil et le bloc ouest-africain qui a joué un rôle dans la stagnation des négociations du cycle de Doha à l'OMC. Cela refléterait les stratégies de la Chine, du Brésil et de l'Inde, dans des forums comme l'OMC. Ils ont largement évité de cibler d'autres pays en développement pour l'accès aux marchés afin de maintenir la solidarité des pays en développement dans des blocs de vote tels que le G-20 T.

Un passage à une nouvelle institution de gouvernance chinoise

Dans ce scénario, les États-Unis poursuivent leur stratégie actuelle, mais d'autres acteurs du commerce cotonnier — tant en Chine qu'ailleurs dans le monde — voient les efforts de concession des États-Unis ainsi que leurs engagements à les intégrer dans la gouvernance du coton comme des promesses vides non satisfaites ou comme des réformes qui n'ont pas été assez efficaces. Par exemple, d'autres pays producteurs de coton pourraient estimer qu'il n'y a pas eu suffisamment de soutien pour aider réellement les pays à bénéficier du système de classement HVI qui requiert une forte intensité en capital. En outre, les efforts visant à faciliter l'adoption du système HVI n'ont guère contribué à corriger les préjugés perçus dans le système. Les mesures de nouveaux paramètres de qualité, tels que la teneur en fibres courtes ou les nœuds, n'ont pas été introduites. Enfin, d'autres pays producteurs de coton n'ont toujours pas de représentation dans l'institution officielle — l'Accord sur les normes universelles du coton — qui contrôle la définition de la qualité du coton et la création de normes de référence.

Dans ce contexte, la Chine peut décider d'introduire de nouveaux instruments ou de nouveaux cotons d'étalonnage et de gouverner les normes par l'intermédiaire des institutions chinoises. D'autres acteurs du commerce cotonnier pourraient ne pas avoir suffisamment d'intérêt

direct dans le système américain pour justifier une coalition avec les États-Unis, surtout que d'autres pays producteurs de coton font concurrence aux États-Unis et dépendent du marché chinois. Cette trajectoire ressemble le plus au passage antérieur du contrôle britannique au contrôle américain des normes de qualité. Cela constituerait une disjonction significative dans le sens où l'on passerait à une institution différente dirigée par la Chine sur laquelle l'industrie américaine du coton devrait tenter de négocier une certaine influence et une certaine surveillance. Sachant que les normes de l'USDA pour la validation de nouveaux instruments de mesure et les cotons d'étalonnage sont exécutoires par le biais de l'OMC, cela donnerait à l'industrie américaine un certain levier.

À l'heure actuelle, nous voyons de plus en plus la possibilité que ce type de scénario émerge dans plusieurs grandes institutions internationales telles que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. La Chine et d'autres économies émergentes ont fait pression pour une plus grande part des droits de vote au sein de ces institutions, en échange d'un rôle plus important dans leur financement. Toutefois, du fait de la lenteur des réformes des institutions existantes, nous voyons de plus en plus la Chine et les autres pays des BRICS développer des institutions alternatives dont ils peuvent contrôler plus facilement les agendas en excluant les États-Unis et l'Europe occidentale. La nouvelle Banque de développement des BRICS est un exemple actuel de cette trajectoire possible.

Un leadership croissant de la Chine dans les institutions de gouvernance existantes

Dans cette troisième option, l'USDA et l'industrie américaine du coton feraient des concessions plus profondes et plus significatives pour intégrer à la fois les priorités et la participation de diverses parties prenantes au commerce cotonnier, y compris la Chine, mais aussi d'autres concurrents moins puissants, afin d'établir une forte gouvernance multilatérale partagée qui privilégie la transparence. Cela pourrait inclure l'accélération des efforts pour inclure de nouvelles mesures pour des paramètres comme la teneur en fibres courtes. Elle pourrait également impliquer l'intégration d'autres pays producteurs de coton dans l'Accord sur les normes universelles du coton ou un accord multilatéral similaire par l'intermédiaire de l'ICAC afin de leur donner le droit de vote et de surveillance dans la définition de la qualité et de la production des normes de référence. Dans ce contexte, les États-Unis peuvent encore céder le contrôle à la Chine à un moment donné en tant qu'autorité principale sur les normes de coton et en tant que producteur de cotons d'étalonnage, mais ils pourraient diriger cette transition au sein de la structure institutionnelle existante avec plus de contrôles et d'équilibres multilatéraux et plus de transparence sur un ensemble de normes de qualité dirigé par la Chine.

Qu'en est-il du règlement des différends ?

Dans tous ces scénarios, le règlement des différends est susceptible de demeurer dans des organes arbitraux privés, et potentiellement au sein de l'Association internationale du coton (ICA pour son sigle en anglais). L'ICA a intégré des représentants d'au moins certains de ses principaux concurrents — par exemple Olam, Chinatex — dans ses cercles de direction, et ces entreprises partagent certainement la préférence des commerçants américains pour l'arbitrage privé. En outre, les fusions et les acquisitions continues entre les entreprises commerciales, ainsi que les mouvements de professionnels à travers eux, contribuent à créer des intérêts communs parmi les entreprises de plus en plus mondialisées, à la fois culturellement et géographiquement. En effet, dans le passage antérieur de la gouvernance britannique à la gouvernance américaine, les commerçants de Liverpool ont pu maintenir le contrôle sur l'arbitrage privé des différends, alors que les États-Unis ont pris le contrôle de la définition de la qualité et de la production du coton de référence. De même, aujourd'hui, avec l'émergence de l'ICA-Brême, les marchands de l'Association internationale du coton semblent se positionner pour maintenir le contrôle du règlement des différends par l'arbitrage privé,

même si les États-Unis perdent le contrôle des normes de qualité en Chine.

En conclusion, les changements dans l'équilibre du pouvoir économique mondial peuvent avoir des implications critiques pour celui qui contrôle les règles du jeu dans des secteurs intégrés à l'échelle mondiale comme le coton. Toutefois, le pouvoir économique ne détermine pas nécessairement la capacité de fixer les règles. La capacité de répondre aux préoccupations des différentes parties prenantes dans le contexte de l'évolution des relations de pouvoir peut réduire la probabilité d'un changement plus radical dans les règles du jeu. En outre, un ensemble d'institutions internationales plus équilibrées qui reflètent la réalité croissante d'une économie mondiale multipolaire et interdépendante pourrait apporter la stabilité contre les tensions internationales croissantes.

Cet article est basé sur le livre de Quark, *Global Rivalries: Standards Wars and the Transnational Cotton Trade* (*Rivalités globales : Les guerres standards et le commerce transnational du coton*), paru en anglais et disponible ici : <https://www.press.uchicago.edu/ucp/books/book/chicago/g/bo15997106.html>





Offre et utilisation de coton par pays en 2016/17

1 août 2018

	Superf.	Rend.	Prod.	Stocks début	Impts	Cons.	Expts	Stocks clot.	S/U *	S/UI **
	000 Ha	Kg/Ha	000 Tonnes métriques						Ratio	Ratio
CANADA				0	0	0		0	0,11	0,11
CUBA	4	269	1	1	2	3		1	0,19	0,19
DOM., REP.					1	1		0	0,47	0,47
MEXIQUE	104	1 575	164	168	230	420	33	109	0,24	0,26
ETATS-UNIS	3 848	972	3 738	827	2	708	3 248	599	0,15	0,85
Amérique du Nord	3 961	986	3 905	996	235	1 133	3 281	709	0,16	0,63
EL SALVADOR				9	34	34		9	0,27	0,27
GUATEMALA				7	26	26		7	0,27	0,27
HONDURAS	0	318	0	0				0		
Amérique centrale	2	512	1	16	60	61	0	16	0,27	0,27
ARGENTINE	247	727	180	320	3	143	58	301	1,49	2,10
BOLIVIE	4	639	3	2	0	3	0	2	0,50	0,53
BRESIL	939	1 629	1 530	884	41	690	607	1 158	0,89	1,68
CHILI				0	0	0		0	0,41	0,41
COLOMBIE	9	856	8	16	28	43	1	7	0,17	0,17
EQUATEUR	1	439	1	3	10	11		3	0,25	0,25
PARAGUAY	10	450	5	1	1	3	3	1	0,21	0,41
PEROU	27	814	22	16	36	57	1	16	0,28	0,28
URUGUAY				0		0		0	0,06	0,06
VENEZUELA	15	390	6	4	4	10		3	0,30	0,30
Amérique du Sud	1 252	1 400	1 752	1 247	124	961	670	1 491	0,91	1,55
ALGERIE				1	1	2		0	0,03	0,03
EGYPTE	55	694	38	93	111	127	26	90	0,59	0,71
MAROC				4	15	15		4	0,24	0,24
SOUDAN	70	561	39	20		18	28	14	0,31	0,78
TUNISIE				3	12	12		3	0,22	0,22
Afrique du Nord	125	620	78	120	140	174	54	110	0,49	0,64
BENIN	418	416	174	58		4	142	87	0,60	21,78
BURKINA FASO	740	385	285	85		4	247	120	0,48	29,93
CAMEROUN	224	488	109	64		2	113	58	0,50	30,53
R.C.A.	32	216	7	2			7	3	0,42	
TCHAD	298	239	71	23		1	42	51	1,19	102,19
COTE D'IVOIRE	343	408	140	19	0	2	136	21	0,15	10,25
GUINEE	12	276	3	1			3	1	0,40	
MADAGASCAR				3				3		
MALI	656	404	265	86		5	240	106	0,43	21,20
NIGER	5	447	2	0		1	1	0	0,11	0,25
SENEGAL	20	355	7	1		1	5	3	0,41	3,23
TOGO	133	293	39	12			38	14	0,36	
Afrique Francophone	2 881	383	1 103	358	0	19	975	467	0,47	24,33
ANGOLA	3	302	1	0		1	0	0	0,33	0,48
ETHIOPIE	82	629	52	19	4	55	0	19	0,34	0,34
GHANA	15	370	6	9	0	1	1	12	4,42	9,33
KENYA	29	183	5	2	3	8		3	0,36	0,36
MALAWI	90	232	21	10		3	16	12	0,61	3,94
MOZAMBIQUE	116	263	31	26			37	20	0,53	
NIGERIA	253	202	51	22	1	25	31	18	0,32	0,71
AFRIQUE DU SUD	18	870	16	9	18	22	9	12	0,37	0,52
TANZANIE	350	127	45	69		39	24	51	0,82	1,31
OUGANDA	72	388	28	21		1	32	16	0,49	18,33
CONGO, REP. DEM.				2	8	8		2	0,27	0,27
ZAMBIE	120	332	40	40		2	44	34	0,76	
ZIMBABWE	155	271	42	7		3	24	22	0,83	7,83
Afrique du Sud	1 324	257	340	243	54	191	220	226	0,55	1,19
KAZAKHSTAN	111	634	70	13	0	12	55	16	0,24	1,35
KYRGYZSTAN	14	810	12	4	4	1	14	4	0,27	4,19
TAJKISTAN	162	525	85	27		11	74	27	0,32	2,40
TURKMENISTAN	545	542	296	74		140	143	86	0,30	0,61
OUZBEKISTAN	1 250	631	789	242	1	371	403	259	0,34	0,70
Asie Centrale	2 082	601	1 252	360	5	535	689	392	1,47	0,73



Offre et utilisation de coton par pays en 2016/17 (suite)

1 août 2018

	Superf.	Rend.	Prod.	Stocks début	Impts	Cons.	Expts	Stocks clot.	S/U *	S/UI **
	000 Ha	Kg/Ha							Ratio	Ratio
000 Tonnes métriques										
AUTRICHE				0	4	3	1	1	0,14	0,17
AZERBAIJAN	51	626	32	9		16	10	15	0,59	0,96
BIELORUSSE				4	11	11		4	0,34	0,34
BELGIQUE				2	7	3	4	1	0,18	0,40
BULGARIE	1	324	0	1	5	5	0	1	0,18	0,19
REP. TCHEQUE				0	3	3		0	0,13	0,13
DANEMARK					0	0				
ESTONIE										
FINLANDE										
FRANCE				2	12	9	3	2	0,13	0,18
ALLEMAGNE				9	30	24	6	9	0,30	0,38
GRECE	211	1 009	213	44	6	20	223	20	0,08	1,00
HONGRIE				0	1		1	0	0,03	
IRLANDE				0	0	0		0	0,09	0,09
ITALIE				7	34	33	2	6	0,18	0,19
LETTONIE				0	0	0	0	0	0,03	0,04
LITUANIE				0				0		
MOLDAVIE				1	2	2		1	0,34	0,34
PAYS-BAS				0	4	4		0	0,10	
NORVEGE										
POLOGNE				0	3	3		0	0,12	0,12
PORTUGAL				7	34	34	0	6	0,18	0,19
ROUMANIE				0	0	0		0	0,09	0,09
RUSSIE	1	520	1	16	51	55	0	13	0,24	0,24
REP. DE SLOVAQUIE										
ESPAGNE	61	903	55	23	3	5	56	20	0,32	3,74
SUEDE				0	0	0		0	0,74	0,74
SUISSE				0	1	1	0	0	0,17	0,29
UKRAINE				0	2	2		0	0,25	0,25
ROYAUME-UNI				0	0	0		0	0,14	0,14
EX YUGOSLAVIE				1	7	7		1	0,19	0,19
Europe	327	922	301	130	222	243	306	103	0,19	0,42
UE-28 inclus	273	982	268	97	147	149	295	68	0,15	0,45
CHINE	3 100	1 581	4 900	12 650	1 096	8 000	13	10 632	1,33	1,33
TAIWAN				41	140	153		29	0,19	0,19
HONG KONG				30	1	0	0	30	62,05	
Sous-total	3 100	1 581	4 900	12 722	1 237	8 154	13	10 691	1,31	1,31
AUSTRALIE	557	1 598	891	180		7	812	252	0,31	37,72
INDONESIE	8	615	5	96	746	700		147	0,21	0,21
JAPON				16	56	62		9	0,15	0,15
COREE, D.R.P.				1	5	5		1	0,24	0,24
COREE, REP.				54	232	229	1	56	0,24	0,24
MALAYSIE				17	85	65	24	13	0,15	0,20
PHILIPPINES	0	567	0	3	14	13		4	0,31	0,31
SINGAPOUR				0	7		7	0	0,05	
THAILANDE	2	517	1	46	267	261	0	52	0,20	0,20
VIETNAM	2	750	1	149	1 198	1 168		181	0,16	0,16
Asie de l'Est	588	1 541	905	565	2 610	2 516	845	719	0,21	0,29
AFGHANISTAN	40	387	16	5		4	10	7	0,48	1,56
BANGLADESH	43	665	28	346	1 412	1 409		379	0,27	0,27
INDE	10 845	541	5 865	1 507	596	5 148	991	1 829	0,30	0,36
MYANMAR	244	634	155	104	10	207		62	0,30	0,30
PAKISTAN	2 496	666	1 663	704	538	2 147	24	734	0,34	0,34
SRI LANKA				0	2	2		0	0,09	0,09
Asie du Sud	13 671	565	7 729	2 667	2 558	8 919	1 024	3 011	0,30	0,34
IRAN	75	702	53	33	66	110	0	42	0,38	0,38
IRAQ	13	361	5	2	4	9		2	0,21	0,21
ISRAEL	8	1 761	14	2			14	2	0,13	
SYRIE	35	983	35	22		24	22	11	0,23	0,45
TURQUIE	420	1 674	703	826	801	1 455	73	802	0,53	0,55
Sous-total	554	1 462	810	889	882	1 610	109	861	0,50	0,53
TOTAL MONDIAL	29 867	773	23 075	20 312	8 125	24 516	8 185	18 798	0,77	0,77

Les sous-totaux et le total comprennent des pays qui ne sont pas mentionnés.

*/ Stocks de clôture divisés par consommation plus exportations.

**/ Stocks de clôture divisés par la consommation.



Offre et utilisation de coton par pays en 2017/18

1 août 2018

	Superf.	Rend.	Prod.	Stocks début	Impts	Cons.	Expts	Stocks clot.	S/U *	S/UI **
	000 Ha	Kg/Ha	000 Tonnes métriques						Ratio	Ratio
CANADA				0	0	0		0	0,12	0,12
CUBA	4	269	1	1	2	3		1	0,19	0,19
DOM., REP.					1	1		0	0,47	0,47
MEXIQUE	212	1 580	335	109	175	435	62	122	0,25	0,28
ETATS-UNIS	4 492	1 014	4 555	599	1	729	3 527	899	0,21	1,23
Amérique du Nord	4 713	1 038	4 893	709	180	1 170	3 589	1 022	0,21	0,87
EL SALVADOR				9	35	35		9	0,27	0,27
GUATEMALA				7	27	27		7	0,26	0,26
HONDURAS	0	318	0	0				0		
Amérique centrale	2	512	1	16	62	63	0	16	0,26	0,26
ARGENTINE	328	688	226	301	3	146	58	326	1,60	2,24
BOLIVIE	4	639	3	2	1	3	0	2	0,50	0,53
BRESIL	1 176	1 671	1 965	1 158	10	725	930	1 478	0,89	2,04
CHILI				0	0	0		0	0,41	0,41
COLOMBIE	11	949	11	7	35	45	1	7	0,16	0,16
EQUATEUR	1	439	1	3	10	10		3	0,31	0,31
PARAGUAY	10	419	4	1	1	3	2	1	0,26	0,43
PEROU	26	814	22	16	40	60	1	17	0,28	0,28
URUGUAY				0	0	0		0	0,06	0,06
VENEZUELA	14	390	6	3	5	11		3	0,30	0,30
Amérique du Sud	1 572	1 422	2 236	1 491	105	1 002	992	1 838	0,92	1,83
ALGERIE				0	2	2		0	0,04	0,04
EGYPTE	91	769	70	90	117	139	50	88	0,46	0,63
MAROC				4	15	15		4	0,24	0,24
SOUDAN	84	952	80	14		18	60	16	0,21	0,90
TUNISIE				3	12	12		3	0,22	0,22
Afrique du Nord	175	857	150	110	146	186	110	110	0,37	0,59
BENIN	530	485	257	87		4	194	146	0,74	36,48
BURKINA FASO	879	311	273	120		4	244	145	0,58	36,19
CAMEROUN	183	635	116	58		2	107	65	0,60	34,36
R.C.A.	33	21	1	3			3	0	0,10	
TCHAD	150	213	32	51		1	57	26	0,44	51,13
COTE D'IVOIRE	326	568	185	21		2	127	78	0,60	38,01
GUINEE	12	245	3	1			3	1	0,38	
MADAGASCAR				3				3		
MALI	704	455	321	106		5	261	161	0,60	32,11
NIGER	5	429	2	0		1	1	0	0,12	0,25
SENEGAL	20	353	7	3		1	6	3	0,49	4,04
TOGO	169	285	48	14			42	19	0,45	
Afrique Francophone	3 010	413	1 245	467		19	1 045	647	0,61	33,73
ANGOLA	3	301	1	0		1	0	0	0,33	0,48
ETHIOPIE	60	700	42	19	21	60	3	19	0,29	0,31
GHANA	15	132	2	12		1	1	12	6,03	9,33
KENYA	25	184	5	3	4	8		3	0,41	0,41
MALAWI	90	78	7	12		3	13	3	0,16	0,87
MOZAMBIQUE	124	201	25	20			30	15	0,49	
NIGERIA	261	77	20	18	1	13	20	6	0,17	0,46
AFRIQUE DU SUD	37	1 008	38	12	6	28	10	18	0,48	0,65
TANZANIE	1 400	136	190	51		43	39	159	1,94	3,70
UGANDA	77	519	40	16		1	29	26	0,85	29,20
CONGO, REP. DEM.				2	7	7		2	0,30	0,30
ZAMBIE	126	326	41	34		2	40	34	0,80	
ZIMBABWE	202	203	41	22		3	35	25	0,65	8,80
Afrique du Sud	2 441	186	454	226	60	191	223	326	0,79	1,71
KAZAKHSTAN	116	634	73	16	0	13	42	34	0,63	2,64
KYRGYZSTAN	14	810	11	4	3	1	13	4	0,28	4,19
TAJIKISTAN	187	532	100	27		15	78	34	0,36	2,29
TURKMENISTAN	545	559	304	86		140	159	91	0,30	0,65
OUZBEKISTAN	1 208	662	800	259	1	389	300	370	0,54	0,95
Asie Centrale	2 069	622	1 288	392	4	558	593	534	2,12	0,96



Offre et utilisation de coton par pays en 2017/18 (suite)

1 août 2018

	Superf.	Rend.	Prod.	Stocks début	Impts	Cons.	Expts	Stocks clot.	S/U *	S/UI **
	000 Ha	Kg/Ha			000 Tonnes métriques				Ratio	Ratio
AUTRICHE				1	3	3		1	0,18	0,18
AZERBAIJAN	139	537	75	15		17	39	34	0,61	2,00
BIELORUSSE				4	11	11		4	0,34	0,34
BELGIQUE				1	7	3	4	1	0,19	0,42
BULGARIE	1	324	0	1	5	5	0	1	0,18	0,19
REP. TCHEQUE				0	2	2		0	0,09	0,09
DANEMARK					0	0			0,12	
ESTONIE										
FINLANDE										
FRANCE				2	10	8	2	2	0,15	0,19
ALLEMAGNE				9	26	22	4	9	0,34	0,41
GRECE	243	906	220	20	6	20	218	8	0,04	0,42
HONGRIE				0				0		
IRLANDE				0	0	0		0	0,10	0,10
ITALIE				6	33	32	2	6	0,19	0,20
LETONIE				0	0	0	0	0	0,03	0,04
LITUANIE				0				0		
MOLDAVIE				1	2	2		1	0,34	0,34
PAYS-BAS				0	4	4		0	0,11	
NORVEGE										
POLOGNE				0	3	3		0	0,12	0,12
PORTUGAL				6	31	32		5	0,15	0,15
ROUMANIE				0	0	0		0	0,09	0,09
RUSSIE	1	520	1	13	47	49	0	11	0,23	0,23
REP. DE SLOVAQUIE										
ESPAGNE	70	943	66	20	3	7	61	20	0,29	2,64
SUEDE				0	0	0		0		
SUISSE				0	1	0	0	0	0,19	0,32
UKRAINE				0	2	2		0	0,26	0,26
ROYAUME-UNI				0	0	0		0	0,13	0,13
EX YUGOSLAVIE				1	7	7		1	0,19	0,19
Europe	455	795	362	103	207	235	330	107	0,19	0,45
UE-28 inclus	314	912	286	68	137	145	291	54	0,12	0,37
CHINE	3 350	1 758	5 890	10 632	1 358	8 650	14	9 217	1,06	1,07
TAIWAN				29	153	153		29	0,19	0,19
HONG KONG				30	1	0	0	30	61,83	
Sous-total	3 350	1 758	5 890	10 691	1 512	8 804	14	9 276	1,05	1,05
AUSTRALIE	500	2 088	1 044	252		6	905	385	0,42	60,58
INDONESIE	8	615	5	147	797	791		158	0,20	0,20
JAPON				9	57	58		8	0,14	0,14
COREE, D.R.P.				1	5	5		1	0,24	0,24
COREE, REP.				56	258	236		78	0,33	0,33
MALAYSIE				13	125	98	23	17	0,14	0,18
PHILIPPINES	0	567	0	4	13	13		4	0,31	0,31
SINGAPOUR				0	6		6	0	0,05	
THAILANDE	2	517	1	52	327	299		82	0,27	0,27
VIETNAM	2	750	1	181	1 574	1 576		180	0,11	0,11
Asie de l'Est	528	2 001	1 058	719	3 161	3 088	934	916	0,23	0,30
AFGHANISTAN	38	387	15	7		4	12	5	0,31	1,20
BANGLADESH	45	764	34	379	1 671	1 662		422	0,25	0,25
INDE	12 235	519	6 350	1 829	330	5 200	1 126	2 183	0,35	0,42
MYANMAR	249	634	158	62	57	207		69	0,34	0,34
PAKISTAN	3 097	580	1 795	734	671	2 346	46	808	0,34	0,34
SRI LANKA				0	2	2		0	0,09	0,09
Asie du Sud	15 668	533	8 354	3 011	2 731	9 424	1 184	3 489	0,33	0,37
IRAN	79	709	56	42	70	116		52	0,45	0,45
IRAQ	10	361	3	2	5	8		2	0,24	0,24
ISRAEL	7	1 853	13	2			13	2	0,14	
SYRIE	25	954	23	11		22	4	9	0,34	0,39
TURQUIE	462	1 817	840	802	824	1 481	46	939	0,62	0,63
Sous-total	585	1 600	936	861	908	1 638	62	1 006	0,59	0,61
TOTAL MONDIAL	34 569	777	26 866	18 798	9 075	26 377	9 075	19 287	0,73	0,73

Les sous-totaux et le total comprennent des pays qui ne sont pas mentionnés.

*/ Stocks de clôture divisés par consommation plus exportations.

**/ Stocks de clôture divisés par la consommation.



Offre et utilisation de coton par pays en 2018/19

1 août 2018

	Superf.	Rend.	Prod.	Stocks début	Impts	Cons.	Expts	Stocks clot.	S/U *	S/UI **
	000 Ha	Kg/Ha	000 Tonnes métriques						Ratio	Ratio
CANADA				0	0	0		0	0,12	0,12
CUBA	4	269	1	1	2	3		1	0,19	0,19
DOM., REP.					1	1		0	0,47	0,47
MEXIQUE	202	1 587	320	122	175	435	60	122	0,25	0,28
ETATS-UNIS	4 253	947	4 028	899	1	740	3 266	922	0,23	1,24
Amérique du Nord	4 464	975	4 350	1 022	180	1 181	3 326	1 045	0,23	0,88
EL SALVADOR				9	35	35		9	0,26	0,26
GUATEMALA				7	27	27		7	0,26	0,26
HONDURAS	0	318	0	0				0		
Amérique centrale	1	522	1	16	62	63		16	0,26	0,26
ARGENTINE	372	651	243	326	3	146	99	326	1,33	2,23
BOLIVIE	4	640	3	2	1	3	0	2	0,50	0,53
BRESIL	1 211	1 671	2 024	1 478	10	728	1 118	1 666	0,90	2,29
CHILI				0	0	0		0	0,41	0,41
COLOMBIE	10	950	10	7	36	45	1	7	0,16	0,16
EQUATEUR	1	439	1	3	10	11		3	0,31	0,31
PARAGUAY	10	420	4	1	2	3	2	3	0,82	1,35
PEROU	27	819	22	17	38	59	1	17	0,28	0,28
URUGUAY				0	0	0		0	0,06	0,06
VENEZUELA	15	392	6	3	5	10		3	0,30	0,30
Amérique du Sud	1 651	1 400	2 311	1 838	105	1 006	1 220	2 028	0,91	2,02
ALGERIE				0	1	1		0	0,05	0,05
EGYPTE	109	770	84	88	120	137	67	88	0,43	0,64
MAROC				4	14	14		4	0,25	0,25
SOUDAN	88	702	62	16		18	44	16	0,26	0,89
TUNISIE				3	12	12		3	0,22	0,22
Afrique du Nord	197	740	146	110	148	182	111	110	0,37	0,60
BENIN	550	509	280	146		4	282	140	0,49	35,00
BURKINA FASO	864	334	289	145		4	285	145	0,50	36,13
CAMEROUN	230	530	122	65		2	124	61	0,48	32,05
R.C.A.	32	251	8	0			4	4	0,93	
TCHAD	144	245	35	26		1	54	6	0,11	12,56
COTE D'IVOIRE	333	585	195	78		2	173	97	0,56	47,71
GUINEE	12	286	3	1			3	2	0,58	
MADAGASCAR				3				3		
MALI	736	448	330	161		5	321	165	0,51	33,00
NIGER	4	469	2	0		1	1	0	0,11	0,25
SENEGAL	25	300	7	3		1	6	4	0,54	4,71
TOGO	180	300	54	19			46	27	0,58	
Afrique Francophone	3 109	426	1 326	647		19	1 300	654	0,50	34,09
ANGOLA	3	304	1	0		1	0	0	0,34	0,48
ETHIOPIE	65	735	47	19	21	62	3	22	0,34	0,36
GHANA	15	373	5	12		1	4	12	2,22	9,28
KENYA	25	221	6	3	4	8	1	3	0,37	0,41
MALAWI	86	248	21	3		3	9	12	0,99	3,99
MOZAMBIQUE	119	222	26	15			27	15	0,55	
NIGERIA	250	205	51	6	1	23	14	21	0,57	0,93
AFRIQUE DU SUD	38	1 008	38	18		28	10	18	0,49	0,66
TANZANIE	1 400	137	192	159		44	175	132	0,60	3,01
OUGANDA	74	369	27	26		1	43	9	0,21	10,42
CONGO, REP. DEM.				2	7	7		2	0,30	0,30
ZAMBIE	121	392	47	34		2	47	32	0,67	
ZIMBABWE	193	292	57	25		3	43	36	0,78	12,66
Afrique du Sud	2 410	217	523	326	52	204	378	321	0,55	1,57
KAZAKHSTAN	113	665	75	34	0	13	58	38	0,53	2,89
KYRGYZSTAN	14	851	12	4	3	1	13	5	0,33	4,79
TAJIKISTAN	191	535	102	34		15	85	36	0,36	2,43
TURKMENISTAN	534	561	300	91		141	143	106	0,37	0,75
OUZBEKISTAN	1 209	662	800	370	1	409	393	370	0,46	0,91
Asie Centrale	2 061	626	1 289	534	4	579	693	555	2,06	0,96



Offre et utilisation de coton par pays en 2018/19 (suite)

1 août 2018

	Superf.	Rend.	Prod.	Stocks début	Impts	Cons.	Expts	Stocks clot.	S/U *	S/UI **
	000 Ha	Kg/Ha							Ratio	Ratio
	000 Tonnes métriques									
AUTRICHE				1	3	3		1	0,18	0,18
AZERBAIJAN	143	672	96	34		20	66	44	0,50	2,13
BIELORUSSE				4	11	11		4	0,34	0,34
BELGIQUE				1	7	3	4	1	0,19	0,43
BULGARIE	1	324	0	1	6	6	0	1	0,17	0,17
REP. TCHEQUE				0	2	2		0	0,04	0,04
DANEMARK					0	0			0,12	
ESTONIE										
FINLANDE										
FRANCE				2	9	8	1	1	0,14	0,17
ALLEMAGNE				9	24	21	4	8	0,31	0,36
GRECE	243	910	221	8	6	20	207	8	0,04	0,42
HONGRIE				0				0		
IRLANDE				0	0	0		0	0,11	0,11
ITALIE				6	32	30	2	6	0,19	0,20
LETTONIE				0	0	0	0	0	0,03	0,04
LITUANIE				0				0		
MOLDAVIE				1	2	2		1	0,34	0,34
PAYS-BAS				0	4	4		0	0,11	
NORVEGE										
POLOGNE				0	3	3		0	0,12	0,13
PORTUGAL				5	30	31		4	0,14	0,14
ROUMANIE				0	0	0		0	0,10	0,10
RUSSIE	1	523	1	11	48	48	0	12	0,24	0,24
REP. DE SLOVAQUIE										
ESPAGNE	70	933	65	20	3	7	61	17	0,25	2,42
SUEDE				0	0	0		0		
SUISSE				0	1	0	0	0	0,19	0,33
UKRAINE				0	2	2		0	0,26	0,26
ROYAUME-UNI				0	0	0		0	0,12	0,12
EX YUGOSLAVIE				1	7	7		1	0,19	0,19
Europe	464	778	361	107	207	214	230	85	0,19	0,40
UE-28 inclus	314	914	287	54	131	141	291	50	0,12	0,36
CHINE	3 287	1 740	5 720	9 217	1 548	8 953	14	7 519	0,84	0,84
TAIWAN				29	155	155		29	0,18	0,18
HONG KONG				30	0	0	0	30	51,93	
Sous-total	3 287	1 740	5 720	9 276	1 703	9 108	14	7 578	0,83	0,83
AUSTRALIE	350	1 816	636	385		6	789	226	0,28	37,38
INDONESIE	8	618	5	158	825	830		158	0,19	0,19
JAPON				8	56	57		7	0,13	0,13
COREE, D.R.P.				1	5	5		1	0,24	0,24
COREE, REP.				78	236	236		78	0,33	0,33
MALAYSIE				17	128	105	23	17	0,14	0,17
PHILIPPINES	0	570	0	4	13	13		4	0,30	0,30
SINGAPOUR				0	6		6	0	0,05	
THAILANDE	2	520	1	82	307	302		88	0,29	0,29
VIETNAM	2	754	1	180	1 717	1 734		164	0,09	0,09
Asie de l'Est	378	1 716	649	916	3 292	3 294	818	745	0,18	0,23
AFGHANISTAN	36	387	14	5		4	11	4	0,25	0,90
BANGLADESH	45	768	35	422	1 805	1 812		450	0,25	0,25
INDE	11 895	508	6 048	2 183	330	5 252	1 126	2 183	0,34	0,42
MYANMAR	239	637	152	69	55	207		69	0,34	0,34
PAKISTAN	2 954	679	2 005	808	614	2 463	46	917	0,37	0,37
SRI LANKA				0	2	2		0	0,09	0,09
Asie du Sud	15 172	544	8 256	3 489	2 805	9 743	1 184	3 624	0,33	0,37
IRAN	71	710	50	52	65	116		52	0,45	0,45
IRAQ	9	362	3	2	5	8		2	0,24	0,24
ISRAEL	7	1 485	10	2			10	2	0,24	
SYRIE	18	958	18	9		14	4	9	0,49	0,61
TURQUIE	467	1 826	852	939	833	1 703	63	857	0,49	0,50
Sous-total	575	1 626	935	1 006	912	1 852	76	925	0,48	0,50
TOTAL MONDIAL	33 765	767	25 889	19 287	9 466	27 464	9 466	17 713	0,64	0,64

Les sous-totaux et le total comprennent des pays qui ne sont pas mentionnés.

*/ Stocks de clôture divisés par consommation plus exportations.

**/ Stocks de clôture divisés par la consommation.



ICAC 77th Plenary Meeting

Abidjan, Côte d'Ivoire 2 - 6 December 2018

Sofitel Abidjan Hotel Ivoire



Les défis du coton: Solutions innovantes et durables

**Les thèmes couverts durant les séances
ouvertes porteront sur:**

- Combattre les effets du changement climatique sur le coton - Ce que peuvent faire les scientifiques et les gouvernements
- Mécanisation, drones et robotique pour les petites exploitations agricoles : opportunités et enjeux
- Les défis du coton biologique et les perspectives politiques
- Politiques intergouvernementales sur l'échange de semences
- Combattre la résistance des ravageurs au coton bio-tech et aux pesticides

**Pour plus d'information sur la réunion et les inscriptions,
veuillez consulter la page www.icac.org**

Email: plenaryinfo@icac.org